



Protection des données : autocontrôle de ses propres pratiques

La protection des données est-elle naturelle pour moi au quotidien ? Un autocontrôle en cas de doute.¹

1. Veillez-vous à ne pas faire de téléphone professionnel dans un espace public à proximité de tiers ? Pensez-vous à ne pas mentionner, lors de tels appels téléphoniques, des données personnelles rendant possible à des personnes qui pourraient entendre de tirer des conclusions sur une identification de personne ?
2. Lorsque vous imprimez, au secrétariat (de la paroisse) des documents confidentiels (contrats, entretiens de collaborateurs/-trices, certificats médicaux), allez-vous les chercher immédiatement dans l'imprimante afin que d'autres ne puissent pas les consulter ?
3. Les données personnelles (comme les tableaux Excel avec des adresses) sont-elles conservées chez vous de manière centralisée ? Votre ordinateur est-il protégé par mot de passe ? Avez-vous des directives sur la composition que doit avoir votre mot de passe et la fréquence de sa modification ?
4. Y a-t-il un règlement interne clair sur les personnes qui ont accès aux informations personnelles des collaborateurs/-trices ainsi que sur le stockage numérique (droit d'accès) et sur les dossiers papiers (armoire fermée) ?
5. Informez-vous les membres de la paroisse (parents de premiers communiant, d'enfants qui seront baptisés, fiancés, membres d'associations, etc...) que vous enregistrez/conservés des données personnelles (adresses), dans quel but et pendant combien de temps ?
6. Évitez-vous de transférer des données entre différents ordinateurs via des clefs USB ? Avez-vous protégé votre trafic internet avec un pare-feu et un programme anti-virus ?
7. Pouvez-vous rétablir avec un backup des données perdues (par dysfonctionnement, rançongiciel, dommages naturels, etc..) ?
8. Lors de l'enregistrement de données sur des personnes ou des membres, veillez-vous à une protection suffisante, par exemple par cryptage ou par un stockage en cloud en Suisse ?
9. Avez-vous été instruit des données électroniques à détruire et du moment de le faire ? Savez-vous qui contrôle cela ?
10. Savez-vous qui est responsable en matière de protection des données dans ou pour votre équipe ?
11. Connaissez-vous les droits qu'accorde la protection des données aux personnes concernées ? La notion d'«analyse d'impact relative à la protection des données » vous est-elle familière ?

Une personne qui doit répondre « non » à de nombreuses questions a des problèmes de protection de données. Il est recommandé, dans ce cas, d'inviter la direction de votre organisation à aborder le sujet de la protection des données au sein de l'organisation et à prendre les mesures nécessaires.

Responsable : vicariat général
Première publication : 01.03.2024

¹ Basé librement sur une liste de contrôle publiée par Swisscom: <https://www.swisscom.ch/de/b2bmag/sicherheit/dsg-datenschutz-kmu/> (17.01.2024) (en allemand et italien).